



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Conformément à la Loi sur le traitement des élus (L.R.Q., c. T-11.0001), lors d'une assemblée ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024 à dix-neuf heures, au bureau municipal sise au 15 rue de l'Église à East Hereford sera présenté pour adoption le règlement numéro 315-24 fixant la rémunération du maire et des conseillers pour l'exercice financier 2024 et les suivants. Le règlement aura les effets suivants :

1. Abrogation du règlement 279-19;
2. Tout membre du conseil participant à un comité de travail recevra une rémunération sous forme de jetons d'un montant de 50 \$ par présence;
3. Indiquer les montants à jours concernant la rémunération de base et l'allocation de dépenses des membres du conseil, puisque ces derniers dataient de l'année 2019 et avaient été augmenté via l'IPC depuis ce temps. Il était opportun d'indiquer le montant à jour pour l'année 2024 pour plus de transparence. Les rémunérations pour 2024 du maire et des conseillers ont seulement bénéficié de l'augmentation de l'IPC, comme était prévu au règlement 279-19.

La rémunération annuelle de base du maire en 2024 : 6 157.37 \$

La rémunération annuelle de base des conseillers en 2024 : 2 130.43 \$

L'allocation annuelle du maire en 2024 : 3 078.68 \$

L'allocation annuelle des conseillers en 2024 : 1 026.23 \$

Le règlement prévoit une indexation de la rémunération à chaque année et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024 selon la moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) global du Canada du mois de septembre de l'année précédente à août de l'année en cours ou minimalement à 1% en cas d'un IPC très faible ou négatif.

DONNÉ à East Hereford ce neuvième jour de janvier 2024.


Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Règlement 315-24

Fixant la rémunération du maire et des conseillers de la Municipalité d'East Hereford

Je, soussignée, Marie-Ève Breton, résidante à la municipalité d'East Hereford, en la qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'East Hereford, certifie que j'ai affiché une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE D'EAST
HEREFORD

2^{ème} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST
HEREFORD

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de janvier 2024.


Greffière-trésorière